



**Annnonce du ministre de la Famille pour le financement des OCF :
Une excellente nouvelle pour les associations de familles monoparentales et
recomposées !**

Montréal, le 9 novembre 2020 – La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) se réjouit de l’annonce faite aujourd’hui par le ministre de la Famille, d’augmenter de 85M \$, sur 5 ans, le financement à la mission des organismes communautaires Famille (OCF) du Québec. Le fait qu’il s’agisse d’un financement stable, et pour les cinq prochaines années, aura des effets structurants pour des centaines d’organismes qui accueillent les familles au quotidien. *« La FAFMRQ revendique depuis des années un financement adéquat pour les organismes communautaires Famille, qui doivent composer avec une moyenne de financement annuel d’aussi peu que 70 000 \$! »* rappelle Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ. *« L’investissement annoncé aujourd’hui permettra à tous les OCF d’atteindre un financement de 130 000 \$ annuellement, ce qui constitue une avancée substantielle! »*, précise Madame Lévesque.

On oublie trop souvent que les organismes dont la mission est de s’occuper d’humains en difficultés sont tenus à bout de bras par des personnes qui ont elles aussi des familles et leur lot de difficultés personnelles. Comme le démontre une récente étude du *Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire sur l’emploi, la pauvreté et la protection sociale* sur les conditions de travail dans le communautaire¹ (pour laquelle la FAFMRQ était partenaire), bon nombre de ces travailleurs et travailleuses vivent une grande précarité économique faisant en sorte que le moindre imprévu vient rapidement bousiller leur budget. Plusieurs se voient contraint.e.s de quitter le communautaire pour survivre, ce qui entraîne d’importants problèmes de recrutement et de rétention du personnel pour les organismes.

« Le financement annoncé permettra aux associations membres de la FAFMRQ de non seulement de bonifier les salaires des travailleuses et travailleurs, mais également d’assurer une meilleure continuité dans les activités offertes aux familles, ce qui est d’autant plus essentiel en temps de pandémie! », ajoute la directrice de la Fédération. *« Nous continuerons cependant à lutter pour que les OCF reçoivent un financement de 200 000 \$ par année, tel que recommandé par la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (Commission Laurent) en décembre 2019 »*, précise Madame Lévesque. », conclut-elle.

La FAFMRQ existe depuis 1974. Sa mission est de défendre les droits et les intérêts des familles monoparentales et recomposées et de fournir un soutien à ses associations membres par des services de formation et d’information.

– 30 –

Information : Sylvie Lévesque, directrice générale, (FAFMRQ), tél. : (514) 729-6666 / cell. : (514) 710-6661 / www.fafmrq.org

¹ Fauvel, Mylène, Yanick Noiseux et Léa Coget ; *Précarité au travail et pratiques de gestion dans le mouvement de l’action communautaire autonome.*, Rapport de recherche, GIREPS, octobre 2020 : <http://www.gireps.org/publications/precarite-au-travail-et-pratiques-de-gestion-dans-le-mouvement-de-laction-communautaire-autonome-rapport-de-recherche/>